



# ENTRE DEUX RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA  
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 137 • Juin 2022

# Les négos

Nous avons une entente de principe.

# VENEZ VOTER



Voyez les détails en page 3

**Nous sommes là pour vous... partout au Québec!**

Notre site internet

<http://uasq8922.org>

Pour écrire au journal

[journal8922@uasq8922.org](mailto:journal8922@uasq8922.org)

# Message du président

## Ça bouge à la section locale!

Bonjour à toutes et à tous,

Ce n'est pas l'ouvrage qui manque et vos représentants mettent les bouchées doubles pour tout mener à terme dans les meilleurs délais. Nouveauté pour l'assurance collective, négociations, tournées supplémentaires pour la région de Montréal et de Québec, suivi de l'achat de G4S par Allied et déménagement. Tout cela s'ajoute aux mandats réguliers de l'équipe à votre service : représentation chez l'employeur lors de rencontre disciplinaire, dépôt et négociation de grief, informations et réponses pour vos droits prévus à la convention collective, réclamations d'assurance collective, prévention en santé et sécurité, représentations devant la CNESST pour les cas d'accident de travail, vous rencontrer partout au Québec sans oublier le recrutement constant de nouveaux membres pour leur permettre d'obtenir des conditions de travail décentes et le respect de leur employeur.

Tel qu'annoncé à l'assemblée générale de mars, de nouvelles procédures et comités ont été mis en place pour la saine gestion des finances de votre syndicat. D'ailleurs, le comité des assurances a déjà commencé à porter fruit car, en plus des augmentations de la couverture de l'assurance, la massothérapie s'ajoute à la liste des soins couverts. Ceci fait suite à vos demandes lors des assemblées générales, tout comme l'acupuncture avait été ajoutée il y a deux ans. Je vous invite à consulter notre site web dans la section assurance pour consulter le nouveau dépliant d'assurance collective.

### TOURNÉES SUPPLÉMENTAIRES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC

Avec les mesures d'allègement contre la Covid, notre présence sur le terrain pourra reprendre son cours normal. De plus, toujours dans l'objectif de garder le contact avec vous, les délégués régionaux Christine Dessureault, Christian Fontaine, Alain Tremblay et Michèle Verreault donneront un coup de main pour couvrir les régions de Montréal et de

Québec pour pouvoir aller vous visiter sur les sites de travail avec un accès au public.

### ACHAT DE G4S PAR ALLIED

En novembre dernier G4S a été acheté par Allied. N'ayant pas une convention collective qui couvre le Québec, appelé communément une convention provinciale, Allied n'avait pas l'intention de faire respecter la convention collective qu'avaient les agents de G4S chez leur nouvel employeur. Votre syndicat local, en collaboration avec le service de recrutement des Métallos, a mis tous les efforts pour faire suivre la convention collective de G4S chez Allied. Le tout est présentement devant le Tribunal. En attendant, si Allied ne respecte pas vos conditions de travail, veuillez en aviser votre délégué régional pour que nous puissions prendre les recours appropriés.

### DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC

Nous quittons le 4115 Ontario Est à Montréal pour occuper notre nouveau bureau administratif à Trois-Rivières. Ce déménagement permettra à la section locale d'économiser en loyer tout en gardant le service à Montréal dans un local plus petit. Notre nouveau local à Montréal pour pouvoir rencontrer les membres lors d'enquête de grief sera situé au 5125 rue du Trianon, Bureau 310. Ce local est annexe au centre d'achat de la Place Versailles et facilement accessible par le métro Radisson. Pour le bureau de Québec, nous avons déménagé au 1001 Route de l'Église, bureau 307. N'oubliez pas de prendre rendez-vous avec votre délégué si vous voulez le rencontrer dans l'un de nos nouveaux bureaux. Pour le bureau de Gatineau, nous sommes à la recherche d'un nouveau local pour pouvoir continuer de vous y rencontrer.

### RECHERCHE DE CANDIDATS

Nous sommes présentement à la recherche d'un délégué régional pour la région de Québec, de la Gaspésie et des Laurentides. Nous sommes également à la recherche d'un recruteur et d'un préventionniste. Nous privilégions les personnes déjà impli-

qués dans le syndicat et qui participent aux assemblées et aux réunions.

Également, nous offrons à toute personne intéressée, à participer à une formation d'initiation au syndicat offert par le syndicat des Métallos. Cette formation couvre la base de ce qu'est un syndicat ainsi que le langage syndical.

Finalement, afin d'avoir un meilleur contact avec les membres, nous invitons toute personne intéressée à s'informer sur les modalités à devenir délégué sur son site de travail. Les délégués de site sont les yeux, les oreilles et le visage du syndicat sur un site de travail. Ils ont un contact privilégié avec leur délégué régional. De plus ils reçoivent une formation pour leur fonction et participent aux activités syndicales qui se font dans leur région.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec nous.

### PORTAIL DES ASSURANCES

Présentement, environ 50% des membres réclament leur remboursement d'assurance via le portail des assurances. Nous avons fait développer cette application accessible sur notre site web afin de répondre à la demande des membres d'accélérer le processus de remboursement. Vous avez même la possibilité d'enregistrer un spécimen de chèque pour que le remboursement soit fait par dépôt direct. Grâce au portail, la très grande majorité des réclamations voient leurs remboursements effectués dans les 10 jours de la date de réclamation. Une efficacité à ne pas négliger comparée aux délais de poste.

Pour le reste des nouvelles syndicales et pour participer activement au développement de votre syndicat, je vous invite à l'assemblée générale qui aura lieu dans les prochaines semaines.

**Vincent Boily**  
Président par intérim

# Mot du permanent

## Il est temps de se faire entendre...

Après plus de 7 mois de négociation, votre Comité de négociation est arrivé à une entente de principe pour le renouvellement de votre Convention collective qui arrive à échéance en juillet prochain.

Celle-ci comporte plusieurs améliorations, modifications et plus encore, qui auront un impact direct sur vos conditions de travail et votre portefeuille pour les années à venir.

Les dates dans les 34 villes où vous pourrez voter vous seront transmises très bientôt, c'est le temps d'être présent, c'est le temps de se faire entendre...

Au plaisir de tous vous voir !

## Venez voter !

**Sylvain-Rock Plante**  
votre permanent

# Rapport du Comité de la condition féminine

## Rencontre tenue le 8 mars 2022.

La conférence nationale des femmes 2022 se tiendra au Québec durant la semaine du 17 octobre. Le bureau national travail fort à l'organisation de cet événement. Plus de détails sont à venir dans les prochains mois. L'activité du 8 mars, organisée par le Comité du district s'est tenue par ZOOM : nous avons reçu Mylène Paquette, conférencière inspirante et vraiment intéressante, merci à tout ceux et celles qui en ont fait un succès ! Cette activité était ouverte à tous et toutes et l'invitation a été lancée via courriel par la direction à tous les présidents et présidentes du district, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Vous pouvez venir partager de l'info et échanger sur le groupe Facebook de la Condition féminine du district 5.

LE PORT DU MASQUE ET LA DISTANCIATION SERONT DE RIGUEUR TOUT LE LONG DES RÉUNIONS.

## Assemblées générales – Juin 2022

### QUÉBEC

31 mai 19h  
1<sup>er</sup> juin 9h

#### Hôtel Must

1345, route de l'Aéroport,  
Ancienne Lorette (Qc)  
G2G 1G5 (Salle à confirmer à l'entrée)

### TROIS-RIVIÈRES

1<sup>er</sup> juin 19h  
2 juin 9h

#### Holiday Inn Express

2000, des Grands Marchés  
Trois-Rivières (Qc) G8Z 1B7  
(Salle à confirmer à l'entrée)

### MONTRÉAL

2 juin 19h  
3 juin 9h

#### Hôtel Plaza Universel

5000, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Qc) H1V 1A1  
(Salle à confirmer à l'entrée)

## ORDRE DU JOUR

- |  |                                 |                          |
|--|---------------------------------|--------------------------|
| 1) Ouverture de l'assemblée                          | 5) Lecture de la correspondance | 10) Rapport du Permanent |
| 2) Lecture de l'ordre du jour                        | 6) Rapport financier            | 11) Rapport du Président |
| 3) Appel des officiers                               | 7) Rapport des Syndics          | 12) Varia                |
| 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée | 8) Rapport du Comité de griefs  | 13) Ajournement          |
|  | 9) Rapport du Comité de SST     |                          |

**N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.**

## L'ACTIVITÉ PHYSIQUE. OUI, MAIS POURQUOI?

On l'entend régulièrement : l'activité physique contribue à notre bien-être psychologique, mais qu'en est-il vraiment? Lorsque nous sécrétons certaines hormones libérées par l'activité physique, nous améliorons, entre autres, notre niveau d'estime de soi, notre humeur et notre concentration, en plus de réduire le niveau de stress et l'anxiété.

Malgré cela, arrêtons de tenter de faire comme les autres! Faisons autrement, faisons à notre propre rythme. Voici quelques pistes, afin d'augmenter le niveau d'activité physique :

- Allez-y graduellement : personne ne devient un athlète du jour au lendemain!
- Ayez du plaisir : choisissez une activité que vous appréciez et qui vous ressemble.
- Profitez de la compagnie d'un proche : s'exercer en groupe est parfois plus motivant!
- La planification : réservez des plages horaires destinées à l'activité physique.
- Varier : pratiquer diverses activités assure non seulement l'exercice de tout le corps, mais permet d'ailleurs d'éviter une certaine monotonie.

« Les recherches montrent que jusqu'à la moitié du déclin fonctionnel entre 30 et 70 ans n'est pas dû au vieillissement, mais à un mode de vie inactif ». Effectivement, demeurer actif protège l'autonomie et aide à prévenir diverses maladies chroniques telles que le diabète de type 2, l'ostéoporose et les maladies du cœur.<sup>1</sup>

Il n'est pas question ici de se mettre à vivre dans les extrêmes, mais tout simplement de s'attarder davantage aux différents bienfaits de l'activité physique sur notre bien-être psychologique. À l'arrivée du beau temps, pourquoi ne pas bouger à l'extérieur et ainsi faire le plein de vitamine D, bénéfique pour l'humeur!

Alexandra Marcoux, bachelière en psychoéducation

<sup>1</sup>Gouvernement du Canada, 2018

## COMBIEN DE TEMPS

### *ai-je pour déposer un grief*

Selon l'article 8.02 de la convention collective des agents de sécurité, vous avez un MAXIMUM de 25 jours pour soumettre un grief. Ce délai débute à la date de votre connaissance des faits, généralement l'employeur vous poste une lettre d'Avis disciplinaire, le délai commence donc au moment où vous recevez ladite lettre. Si vous n'êtes pas en accord avec une Mesure de l'employeur, vous avez un maximum de 25 jours pour que le grief soit produit, donc contactez votre syndicat le plus tôt possible afin de pouvoir

s'occuper de vous expliquer la démarche et d'ouvrir un dossier (une enquête) en vue d'un dépôt de grief. La personne que vous rejoindrez au Syndicat aura besoin de votre version des faits, alors préparez quelques notes, ça pourra aider.

- N'ATTENDEZ PAS !
- NE LAISSEZ PAS VOTRE EMPLOYEUR VOUS PROMETTRE VERBALEMENT DES CHOSES, ÇA PREND DES ÉCRITS : PROTÉGEZ VOS DROITS DANS LES DÉLAIS !



**25**  
JOURS  
max

***C'EST VOTRE CHOIX !  
PENSEZ-Y***



**POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS**

Ligne d'urgence 24h/7j  
**1 800.525.0997**

Clavardage du lundi au vendredi entre 8h et 17h  
**www.consultantsbch.com**

Courriel  
**services@consultantsbch.com**

# Des nouvelles du Recrutement

Le recrutement ça n'arrête jamais mais nous avons parfois à attendre le développement de certains dossiers : par exemple au niveau de ce qui se passe présentement suite à l'achat de G4S par Allied, les pourparlers sont en cours de leur côté. Dès que nous aurons des nouvelles, nous vous tiendrons au courant dans les prochaines parutions.

Il y a plusieurs autres choses qui sont en cours présentement dans l'équipe des recruteurs. Nicole Paradis et Yvon Mucienko sont toujours en action pour rencontrer des travailleurs qui ont des questions en rapport avec le fonctionnement de l'accréditation et comment améliorer leurs conditions de travail en se regroupant ensemble.

**IMPORTANT : Besoin de volontaires !**

Le recrutement est quelque chose qui pourrait vous intéresser ? Vous aimeriez en savoir davantage, comment ça fonctionne etc...Pour vous informer, contactez Nicole Paradis au 514-978- 8922.

*La solidarité,  
ça fait la différence !*

## NOTICE NÉCROLOGIQUE IN MEMORIAM



NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Bourgault	Jonathan	38	29.10.2021	Garda
Duprey	Pierre	60	12.02.2022	Securitas
Lévesque	Jacques	48	03.10.2021	Garda

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux proches des familles éprouvées.

# Retrait préventif

Les travailleuses enceintes ou qui allaitent peuvent avoir droit à un retrait préventif si l'affectation à un autre poste ou à d'autres tâches est impossible. Cette mesure leur permet d'arrêter de travailler et de recevoir des indemnités de remplacement du revenu. Un retrait préventif peut être accordé pendant la grossesse, mais aussi pendant l'allaitement.

## Conditions pour le retrait préventif

Le retrait préventif peut être accordé lorsqu'il est impossible pour l'employeur :

- D'éliminer à la source les dangers présents dans le milieu de travail et attestés dans le certificat;
- D'adapter le poste ou de modifier certaines tâches de la travailleuse;
- D'offrir à la travailleuse une affectation à d'autres tâches qu'elle est en mesure d'accomplir (immédiatement ou plus tard);
- Dans le cas où la grossesse met en danger la santé de la travailleuse ou celle de l'enfant à naître, c'est plutôt le congé de maternité spécial et non le retrait préventif qui s'applique.

Question salaire et indemnités versés par l'employeur pendant un retrait préventif, la travailleuse a droit à des indemnités de remplacement du revenu.

Il faut d'abord déterminer la date à laquelle la travailleuse arrête de travailler pour savoir à quel moment lui verser ces indemnités.

## Cette date correspond :

- Au jour où elle remet à son employeur son Certificat visant le retrait préventif ou l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite, s'il s'agit d'un retrait immédiat.
- Au lendemain de la remise du certificat, si elle travaillait le jour où elle a remis son certificat, ou au lendemain du dernier jour travaillé, dans le cas d'un retrait futur, 5 premiers jours ouvrables.
- Pour les 5 premiers jours ouvrables où la travailleuse est en retrait préventif son employeur doit lui verser 100 % de son salaire habituel.
- Il s'agit du salaire qui lui est versé pour les jours normalement travaillés prévus à son contrat de travail et selon le calendrier des activités principales de l'établissement où est employée la travailleuse.

- La CNESST ne rembourse pas ce montant à l'employeur.

Si l'employeur refuse de verser à la travailleuse son salaire pour les 5 premiers jours ouvrables de retrait préventif, elle peut porter plainte à la CNESST ou déposer un grief.

## Les 14 jours suivants

Après les 5 premiers jours ouvrables et pour les 14 jours complets suivants, l'employeur doit verser à la travailleuse une indemnité qui équivaut à 90 % de son revenu net retenu.

Cela correspond à son revenu brut annuel moins les déductions prévues pour les impôts fédéral et provincial, le Régime de rentes du Québec, le Régime québécois d'assurance parentale et l'assurance emploi pour les jours où elle aurait normalement travaillé. L'indemnité ne peut pas dépasser le salaire maximum annuel assurable en vigueur. La CNESST rembourse ce montant à l'employeur.

(Source : CNESST)

## Bon retrait préventif !

**Guy Doré**  
Vice-Président Québec

**Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !**  
Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !



**BURROWES**  
COURTIERS D'ASSURANCES  
www.burrowes.ca

**Fini l'insécurité !**  
Escomptes exclusifs  
pour les agents de sécurité  
et leur famille.\*

\*Syndicat des métallos - section locale 8922

Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission !

**Comparez et économisez ! 1-888-522-2661**

 Ce message s'adresse exclusivement aux agents de sécurité et aux signaleurs routiers.



S'INVESTIR POUR  
UNE MEILLEURE SOCIÉTÉ.

# Vous travaillez fort et votre argent devrait en faire autant !

Votre employeur épargne pour vous.  
Profitez-en en finalisant l'ouverture de votre REER+ au Fonds de solidarité FTQ!

## Vous ne savez pas comment ? Nous pensons à tout !

Avant d'entreprendre votre démarche, attendez l'arrivée prochaine de notre dépliant explicatif dans votre boîte aux lettres.

Vous y découvrirez **combien votre employeur a épargné pour vous** jusqu'à maintenant, ainsi que votre **numéro d'épargnant personnel** nécessaire pour finaliser l'ouverture de votre compte.

Un agent prendra aussi contact avec vous pour vous accompagner.



**Bonjour Jean,**

Saviez-vous que votre employeur a déjà épargné pour vous, la somme de

**1 234 \$**

Vous avez accès à un régime d'épargne-retraite pour lequel votre employeur vous aide à épargner<sup>1</sup>, mais sans action immédiate de votre part, cette épargne n'est pas investie.

Hâtez-vous et complétez votre ouverture de compte en ligne dès aujourd'hui en suivant les instructions ci-jointes.

Votre numéro d'épargnant personnel (NEP) **123 456 789**

**C'est votre argent. Ne le laissez pas dormir!**

En investissant votre épargne dans le REER+, vous profitez de l'opportunité d'en gagner davantage. Voyez ce qu'un montant de 200 \$ ou de 1 000 \$ investi annuellement dans le REER+ dès aujourd'hui pourrait vous rapporter dans 30 ans.

Investissement	Aujourd'hui	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
200 \$	200 \$	1 062 \$	2 293 \$	5 374 \$	9 515 \$
1 000 \$	1 000 \$	5 300 \$	11 464 \$	26 870 \$	47 575 \$

Rendement annuel estimé à 3 %<sup>2</sup>

Vous avez une question ou vous souhaitez avoir de l'assistance pour l'ouverture de votre compte ? Pas de souci, nous sommes là pour vous. Écrivez-nous au [cpas@fondsftq.com](mailto:cpas@fondsftq.com) ou appelez notre représentant du Fonds affilié à votre dossier du lundi au vendredi au 514 850-4864.

<sup>1</sup> Selon le Décret sur les agents de sécurité, incluant aussi certaines fonctions liées à la signalisation routière, votre employeur doit verser une contribution obligatoire de dix pour cent (10 %) de l'heure prioritaire salariée admissible dans le REER+ au Fonds de solidarité FTQ. Cela représente approximativement 200 \$/semaine pour un employé qui travaille 40 heures/week-end à une année complète.

<sup>2</sup> Compte tenu de sa nature et de ses stratégies d'investissement, le Fonds de solidarité FTQ anticipe un rendement annuel net de 3,0 % à 3,5 % en moyenne sur un horizon à long terme. Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôt accordés au contribuable lors de l'achat des actions du Fonds de solidarité FTQ, et est sujet à de la volatilité sur 30 ans en raison de la volatilité des marchés financiers. Le taux de rendement est un indicateur à illustrer les effets du taux de croissance des biens accumulés et n'est pas garanti. Consultez les actions du Fonds de solidarité FTQ, prospectus et le site [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com).

Visualiser les prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire de prospectus sur le site [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com), auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



Communiquez avec nous au [cpas@fondsftq.com](mailto:cpas@fondsftq.com)

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site [Web fondsftq.com](http://www.fondsftq.com), auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS DE GRIEF	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	RECRUTEMENT
<p>Luc Boisvert <b>Cell. : 819 244-6989</b> lboisvert@uasq8922.org</p> <p>Denis Fafard <b>Cell. : 514 718-8922</b> dfafard@uasq8922.org</p> <p>Nancy Larche <b>Cell. : 514 709-8922</b> nlarche@uasq8922.org</p> <p>Johanne Richard <b>Cell. : 819 661-6292</b> jrichard@uasq8922.org</p>	<p><b>Abitibi</b> Christine Dessureault <b>Cell. : 819 218-4183</b> cdessureault@uasq8922.org</p> <p><b>Bas St Laurent • Gaspésie</b> <b>1 800 361-2914</b></p> <p><b>Côte-Nord</b> Michèle Verreault <b>Cell. : 418 293-7226</b> mverreault@uasq8922.org</p> <p><b>Gatineau</b> Johanne Richard <b>Cell. : 819 661-6292</b> jrichard@uasq8922.org</p> <p><b>Laurentides • Lanaudière</b> <b>1 800 361-2914</b></p> <p><b>Mauricie • Sherbrooke</b> <b>Centre-du-Québec</b> Christian Fontaine <b>Cell. : 819 266-8922</b> cfontaine@uasq8922.org</p> <p><b>Montréal et environs</b> Rénald Presseault <b>Cell. : 514 894-8922</b> rpresseault@uasq8922.org</p>	<p><b>Québec</b> Daniel Desjardins <b>Cell. : 418 509-3939</b> d-desjardins@uasq8922.org</p> <p><b>Saguenay • Lac St-Jean</b> Alain Tremblay <b>Cell. : 418 944-8922</b> atremblay@uasq8922.org</p> <p><b>DÉLÉGUÉS SOCIAUX</b></p> <p><b>Côte-Nord</b> Michèle Verreault <b>Cell. : 418 293-7226</b></p> <p><b>Montréal et environs</b> Marc Lacasse <b>Cell. : 514 707-8922</b> mlacasse@uasq8922.org</p> <p><b>Québec</b> Florence Bédard <b>Cell. : 418 569-1907</b></p>	<p>Nicole Paradis <b>Cell. : 514 978-8922</b> nparadis@uasq8922.org</p> <p>Yvon Mucienko <b>Cell. : 514 702-8922</b></p> <p><b>REPRÉSENTANT SST</b></p> <p>Guy Doré <b>Vice-président</b> <b>Cell. : 418 576-2778</b> Télec. : 418 622-8091 gdore@uasq8922.org sst@uasq8922.org</p> <p><b>DÉLÉGUÉ, SIGNALISATION ROUTIÈRE</b></p> <p><b>Secteur Montréal</b> John Bélanger <b>Cell. : 514 977-9980</b> jbelanger@uasq8922.org</p>

En raison de l'actuelle pandémie de la Covid-19, tous nos services sont opérationnels, à l'exception de nos bureaux. Vous pourrez nous contacter par téléphone au :

# 514 222-7702

Nous vous invitons à consulter notre site internet, [www.uasq8922.org](http://www.uasq8922.org), afin d'obtenir tous nos numéros de téléphone ainsi que nos adresses courriels. Merci.

## NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS !

Faites-nous parvenir des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical ! [journal8922@uasq8922.org](mailto:journal8922@uasq8922.org) Visitez notre site web ! [www.uasq8922.org](http://www.uasq8922.org) !

## ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal (Québec) H1V 1J7.

Tirage : 14 000 exemplaires  
Dépôt à la Bibliothèque du Québec  
Numéro 137 JUIN 2022  
Poste-Publication no 41020006

**Membres du Comité :**  
Vincent Boily, Guy Doré, Marc Lacasse,  
Nancy Larche.

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.

